

Belloubet-Schiappa, la plainte contre Zekri pour apologie du terrorisme, c'est pour aujourd'hui ou pour demain ?

écrit par Christine Tasin | 29 janvier 2020



Schiappa a mis au moins 2 jours à sortir de son mutisme... Le temps de consulter Macron et d'imaginer une petite diversion face à la colère qui monte ?

Après tout, une petite déclaration en forme de condamnation, ça ne mange pas de pain, non ?

Schiappa qualifie de « criminelles » les déclarations d'un responsable du CFCM sur l'affaire Mila

Abdallah Zekri, délégué du général du CFCM, avait réagi à

propos de l'affaire Mila, l'adolescente menacée de mort pour avoir critiqué l'islam, en estimant qu'elle l'avait « cherché ».

Par L'Obs avec AFP

Publié le [28 janvier 2020 à 11h35](#)

[L'affaire Mila](#) continue de faire réagir, jusqu'au gouvernement. Ce mardi 28 janvier, sur [France-Inter](#), la secrétaire d'Etat à l'Egalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, a qualifié de « *criminelles* » les déclarations du délégué général du Conseil français du Culte musulman (CFCM), Abdallah Zekri, contre la jeune Mila, une lycéenne qui avait tenu des propos hostiles à l'islam dans une vidéo.

Le responsable de l'institution représentative des mosquées, tout en se disant « *contre* » le fait que cette adolescente de l'Isère ait été menacée de mort sur les réseaux sociaux, avait estimé vendredi : « *Qui sème le vent récolte la tempête.* »

« *Elle l'a cherché, elle assume. Les propos qu'elle a tenus, les insultes qu'elle a tenues, je ne peux pas les accepter* », avait-il dit sur Sud Radio.

Ces mots sont « *indignes d'un responsable, qui est un leader d'opinion et qui a une parole dans le débat public* », a déclaré Marlène Shiappa sur l'antenne de France-Inter, rappelant que « *s'adonner à du [cyberharcèlement](#) en meute* » constitue « *un délit* ».

Ouverture de deux enquêtes

Dans un message diffusé sur Twitter après les propos d'Abdallah Zekri, le nouveau président du CFCM, Mohammed Moussaoui, avait pour sa part souligné que « *rien ne saurait justifier les menaces de mort à l'égard d'une personne* ».

« C'est la justice qui doit prononcer les sanctions prévues par la loi s'il y a provocation et incitation à la haine », avait-il ajouté.

Le parquet de Vienne (Isère) a ouvert deux enquêtes dans l'affaire de la jeune Mila, qui a dû être déscolarisée après un déferlement de menaces de mort.

L'une, *« ouverte du chef de provocation à la haine raciale »*, a pour but *« de vérifier si les propos tenus sur la vidéo diffusée »* par la jeune fille *« sont de nature à recouvrir une qualification pénale ou s'inscrivent dans la liberté d'expression reconnue à chacun »*.

L'autre, *« ouverte du chef de menaces de mort, menace de commettre un crime, harcèlement »* notamment, s'attache à retrouver et poursuivre les auteurs de ces faits *« gravement attentatoires à l'intégrité »* de l'adolescente, selon le parquet.

<https://www.nouvelobs.com/societe/20200128.OBS24037/schiappa-qualifie-de-criminelles-les-propos-d-un-responsable-du-cfcm-sur-l-affaire-milla.html>

Il a fallu quelques heures au Parquet pour décider de poursuivre Mila pour « incitation à la haine », Zekri a appelé Mila à assumer les conséquences de ses actes le 23 janvier, il y a 6 jours... Deux poids deux mesures ?

Depuis bientôt 3 ans que Belloubet, Schiappa et toute la clique renforcent les lois passées, en créent d'autres... pour « lutter contre la haine », elles laisseraient impunie une telle déclaration ? Pas d'enquête, pas de poursuite ? On attend de voir... et on saura utiliser le fait dans nos procès. La phrase de Zekri signifie clairement « oeil pour oeil, dent pour dent », l'équivalent de ce qu'a dit

Catherine Blein après Christchurch « *oeil pour oeil* » et qui lui vaut la réquisition du procureur « [8 mois de prison avec sursis](#)« . Et je ne parle pas de la réquisition du procureur contre moi, demandant carrément 6 mois de prison dont 4 fermes pour bien moins que ça !